

**Demande d'enregistrement
SPIE BATIGNOLLES à GRAND-QUEVILLY**

Enregistrement pour l'exploitation d'une installation de centrale d'enrobage

AVIS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 20 juin 2023, une consultation du public est ouverte du **vendredi 1^{er} septembre 2023 au vendredi 29 septembre 2023 inclus** portant sur une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de centrale d'enrobage sur la commune de GRAND-QUEVILLY. Le projet est présenté par la société SPIE BATIGNOLLES dont le siège social se situe 109 rue des Douves – 27500 CORNEVILLE-SUR-RISLE et dont l'adresse d'exploitation se situe Boulevard de Stalingrad sur la commune de GRAND-QUEVILLY (76120).

La rubrique de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement impactée par cette activité concerne principalement la rubrique suivante : **2521-1** – Enrobage au bitume de matériaux routiers (centrale d'enrobage) à chaud – Capacité de production : 500 t/h et de puissance thermique 30MW.

Pendant toute la durée de cette consultation, le dossier est déposé en mairie de GRAND-QUEVILLY. Le public peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

L'avis et le dossier de demande de l'exploitant sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime, pendant toute la durée de cette consultation (<http://www.seine-maritime.gouv.fr>) (rubriques « Actions de l'État – Environnement et préventions des risques – Enquêtes publiques et Consultations du public – Consultations du public – 00 – Enregistrement ICPE – 2023 – GRAND-QUEVILLY).

Les observations et propositions du public peuvent être communiquées pendant cette période :

- sur le registre de consultation disponible en mairie de GRAND-QUEVILLY aux jours et heures d'ouverture au public,
- par courrier à la préfecture de la Seine-Maritime : Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'utilité publique et de l'environnement - CS 16036 - 7, Place de la Madeleine - 76036 Rouen Cedex *en précisant* : « consultation du public – SPIE BATIGNOLLES »
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant « consultation du public – SPIE BATIGNOLLES ».

Le préfet de la Seine-Maritime est compétent pour prendre la décision à l'issue de la consultation du public.

La décision peut concerner un enregistrement, un enregistrement assorti de prescriptions particulières ou un refus.

Le préfet peut notamment décider de soumettre l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation environnementale (assujettie à étude d'impact et enquête publique).